

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 1 : 1914-1915) du

19 décembre 1914

La réunion des conseils provinciaux pour le règlement de la contribution de guerre a eu lieu aujourd'hui.

Au conseil du Brabant, M. Janssen, président de la Députation permanente, fait part des protestations — inutiles — des députations permanentes auprès de l'autorité allemande et des pourparlers engagés avec elle depuis le 4 décembre. J'ai signalé ces pourparlers (voir 5 et 11 décembre). M. Janssen en communique aujourd'hui le résultat au conseil provincial.

Le gouverneur général en avait référé à Berlin pour les concessions à faire dans la question des réquisitions. Berlin a admis les concessions qu'il proposait. Et il a pris alors devant les Provinces l'engagement que voici :

« 1° D'autres contributions ne seront pas imposées au pays, aux provinces et aux communes, à moins que des délits contre l'armée ou l'administration allemande ne rendent nécessaires des contributions de punition.

A partir du 15 décembre, il n'y aura plus rien à verser sur les diverses contributions de guerre imposées jusqu'à présent.

2° Toutes les réquisitions opérées pour l'armée

d'occupation seront payées au comptant à partir du jour du paiement du premier terme mensuel.

Pour les billets de logement sans entretien, aucun paiement ne sera accordé. Les conventions dérogatoires antérieures resteront en vigueur;

3° J'agirai auprès des autorités compétentes de telle sorte que les réquisitions pour les troupes d'étape et pour l'armée du front seront payées aussitôt que possible, au moins partiellement, en argent comptant, et que le paiement du reste soit effectué immédiatement après le paiement de la mensualité suivante contre présentation des bulletins de réquisition vérifiés.

4° J'agirai ensuite, auprès des autorités compétentes, pour que les indemnités pour les marchandises et denrées qui ont été ou seront réquisitionnées en bloc soient payées au comptant, en effets de commerce ou en avoirs auprès de banques allemandes. »

M. Janssen termine son exposé en proposant l'ordre du jour suivant :

“Le Conseil provincial du Brabant,

Considérant que tous les efforts des délégués des députations permanentes n'ont pu empêcher l'imposition à charge de la population de toute la Belgique d'une contribution de guerre qui, si elle doit être payée pendant un an, représente une charge équivalente à vingt fois le montant des taxes et contributions perçues annuellement par les neuf provinces tenues solidairement au paiement comme formant le pays entier;

Vu l'impossibilité de faire face à cette lourde imposition sans le concours de la Banque Nationale de Belgique et de la Société Générale de Belgique ;

Vu la difficulté de régler dès à présent entre les provinces la répartition de cette contribution de guerre ;

Vu la nécessité d'assurer en temps et lieu le remboursement des sommes qui auront été avancées à la province ;

Vu les articles 73 et 86 de la loi provinciale,

Charge la Députation permanente :

1° De contracter solidairement avec les autres provinces paiement de la contribution de guerre imposée au pays par le Gouvernement allemande ;

2° De régler ultérieurement avec les autres provinces la répartition entre elles de la dite contribution ;

3° De faire, à la session ordinaire de 1915, au Conseil provincial, les propositions nécessaires pour assurer en 1916 le remboursement des sommes qui auront été avancées à la province. »

Cet ordre du jour est, après discussion, adopté par 56 voix contre 4.

M. le président Emile Duray remercie, aux applaudissements de l'assemblée, M. Ch. Janssen d'avoir si dignement représenté le conseil et défendu les intérêts du pays au cours des négociations ; celles-ci auront au moins valu à la population une certaine compensation à la charge effrayante qui vient de lui être imposée : les contributions qui restaient encore à payer par certaines villes ne sont pas maintenues. Les avantages consentis quant aux réquisitions n'ont pas besoin d'être mis en lumière. Et il y a une sanction : si l'engagement pris par le

gouvernement général n'est pas tenu, le paiement des mensualités sera interrompu.

La séance du Conseil provincial du Hainaut a été marquée par un énergique et fier discours de M. François André, le président de l'assemblée, un socialiste.

Sans se préoccuper de la présence du gouverneur allemand, M. André a dit :

“... Nous sommes réunis par ordre de l'autorité allemande, pour voter un impôt de guerre ; en un mot, nous sommes réunis pour fournir des armes au formidable envahisseur de notre pays, contre notre héroïque petite armée belge.

Eh bien ! tout d'abord, je pense qu'il convient que nous adressions au roi Albert — je n'abdique pas pour cela mes convictions républicaines — et à nos soldats, le salut de reconnaissance et d'admiration.

Inclinons-nous respectueusement devant ceux qui sont morts pour n'avoir pas désespéré de la patrie, et adressons à ceux qui s'apprêtent à vaincre ou à mourir, le baiser fraternel de nos coeurs, pleins d'affection, certes, mais à cause d'eux, pleins de légitime orgueil.

Nous sommes donc réunis pour voter par ordre un impôt de guerre. Je veux protester quant à la forme. »

M. André démontre alors l'illégalité de l'imposition, puis ajoute :

“... Allons-nous voter cette formidable imposition de guerre ? Certes, si nous n'écoutions que notre coeur, nous répondrions : non, non, 480 millions de fois non.

Car notre coeur nous dirait :

Nous étions un petit pays heureux de vivre dans son travail ; nous étions un honnête petit pays, qui avait foi aux traités et qui croyait à l'honneur ; nous étions une petite nation confiante et désarmée ; quand soudain, brusquement, l'Allemagne a jeté sur notre frontière deux millions d'hommes, la plus grande armée que le monde vit jamais, et elle nous dit « *Trahissez la parole donnée, laissez passer nos armées pour que j'écrase la France, et je vous donnerai de l'or.* » Mais la Belgique a répondu : « *Gardez votre or, j'aime mieux mourir que de vivre sans honneur.* »

L'Histoire montrera un jour la grandeur du geste qui, à jamais, nous magnifie devant l'avenir. Car rien, dans les fastes du passé, n'égale l'abnégation de ce peuple qui, n'ayant rien à gagner et tout à perdre, a préféré tout perdre pour que l'honneur fut sauf, et, délibérément, s'est précipité dans un abîme de détresse, mais aussi de gloire.

L'armée allemande a donc envahi la patrie en violation des traités solennels.

« *C'est un abus, a dit le Chancelier de l'Empire ; les destins de l'Allemagne nous ont obligés à le commettre, mais nous réparerons le tort qu'a causé à la Belgique le passage de nos armées...* »

Ce tort, voici comment on entend le réparer : l'Allemagne paiera ? ...

Non, la Belgique paiera à l'Allemagne 450 millions de francs.

Votez...

Vive à jamais la Patrie, libre quand même !

5 décembre 1914 :

<https://www.idesetautres.be/upload/19141205%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

11 décembre 1914 :

<https://www.idesetautres.be/upload/19141211%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Notes de Bernard GOORDEN.

Voyez ce qu'en dit, à partir du **31 juillet** 1914 (19140731), Auguste **VIERSET** (1864-1960), dans *Mes souvenirs sur l'occupation allemande en Belgique*.

Rappelons qu'Auguste **VIERSET**, secrétaire puis chef de cabinet d'Adolphe MAX, de 1911 à 1939 (année de la mort du bourgmestre, encore en fonction), lui a consacré une biographie : *Adolphe MAX*. La première édition, de 1923, comportait 46 pages. C'est de la deuxième édition, de 1934 (comportant 226 pages), que nous avons extrait le chapitre « *Sous l'occupation allemande* » (pages 29-71) :

<http://www.idesetautres.be/upload/VIERSET%20ADOLPHE%20MAX%20SOUS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Il fut l'*informateur* du journaliste argentin Roberto J. **Payró** (1867-1928) pour sa série d'articles, traduits en français par nos soins :

« *Un ciudadano ; el burgomaestre Max (1-5)* » ; in *La Nación* ; 29/01-02/02/1915 :

pour le début de l'évocation relative à août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140817%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour le 18 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140818%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour le 19 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140819%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour les 20-23 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140820%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR..pdf>

pour les 24-27 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140824%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR..pdf>

pour les 28 août / 2 septembre 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140828%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour les 16-27 septembre 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140916%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

Pour votre édification, lisez aussi du journaliste argentin Roberto J. **Payró**, à partir du 23 juillet 1914 (19140723), notamment la version française de son article de synthèse « *La Guerra vista desde Bruselas ; diario de un testigo ; **neutralidad de Bélgica** (20-25) »* (in **La Nación** ; 07-12/12/1914) :

<http://idesetautres.be/upload/191412%20PAYRO%20NEUTRALIDAD%20BELGICA%20FR.pdf>

Découvrez la version française des *mémoires* de Brand **WHITLOCK**, traduite à partir de *Belgium under the German Occupation: A Personal Narrative*, en l'occurrence *La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles*. Pour les liens des 59 chapitres relatifs à **1914** :

<https://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20LIENS%20INTERNET%201914%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Voyez aussi ce qu'en dit Hugh **GIBSON**, premier secrétaire de la Légation américaine à Bruxelles, dans *La Belgique pendant la guerre* (*journal d'un diplomate américain*), à partir du 4 juillet 1914 (en français et en anglais).

Tous ces documents sont accessibles via <https://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>